

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-4-5-1

Séance du vendredi 23 octobre 2009

FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION "TOURISME ET PATRIMOINE" DU SIVOM DU PAYS DE BRISACH

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise, pour l'année 2009, la prise en charge d'une partie de la rémunération du chargé de mission « tourisme et patrimoine » du SIVOM du Pays de Brisach, selon la règle du tiers, à hauteur de 33 % d'un montant subventionnable plafonné à 45 600 €/an.
- Pour la période 2010-2013, ce soutien s'inscrira, le cas échéant, dans le cadre des nouveaux dispositifs en cours de réflexion et dans l'hypothèse de la transformation du SIVOM du Pays de Brisach en Communauté de Communes.
- Les crédits inscrits au Budget Primitif sur l'Opération 2009 - F731 - 9999 - Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 65734 permettent l'engagement d'une aide pour un montant de **4 497,00 €** pour un chargé de mission « Tourisme et Patrimoine » du SIVOM du Pays de Brisach.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions